

Le plan d'urgence annoncé par le nouveau Ministre s'attarde pour l'instant encore peu sur le second degré, à l'exception des vies scolaires : liste complémentaire au concours des CPE, ASEN supplémentaires et projet encore mal défini d'emplois de sécurité en établissement.

Nous sommes loin du compte et les personnels devront se faire entendre pour rappeler au ministre que l'académie de Rennes, loin devant les autres pour sa dynamique démographique dans le second degré, a beaucoup perdu depuis 5 ans avec le «1 fonctionnaire sur 2 non remplacé». Le SNES vous propose de prendre la parole et de compléter les fiches revendicatives : des mesures d'urgence pour la rentrée au débat national pour la loi d'orientation, nous avons tous beaucoup à dire.

Plus d'adultes auprès des élèves est évidemment une nécessité, la qualité du temps éducatif reste une autre priorité. Les missions bien spécifiques des CPE doivent être renforcées, valorisées, en tout premier lieu par la formation initiale des stagiaires.

Le SNES académique agit depuis des mois pour rétablir l'allègement de service de tous les stagiaires : la rupture annoncée avec les années Sarkozy doit maintenant se traduire par des décisions dès la rentrée 2012. Nous intervenons auprès du rectorat pour que les moyens provisoires à mi-temps soient utilisés pour les affectations des stagiaires en lieu et place des postes pleins prélevés sur le mouvement INTRA qui doivent être réinjectés sans plus attendre dans les mutations. Les prochains jours seront déterminants et nous appelons toutes les organisations syndicales représentées dans la catégorie à nous rejoindre sur ces revendications pour obtenir de meilleures conditions de service pour tous.

12 juin 2012, Gwénaél LE PAIH

CPE : tension au travail !

L'enquête 2011 sur la santé au travail du «carrefour Santé Social» montre l'importance d'un phénomène mésestimé : 24% des personnels de l'Éducation nationale en «état de tension au travail» et 14% en «épuisement professionnel». Autre enseignement de cette enquête : dans l'Éducation Nationale, l'activité, bien supérieure à la moyenne, est la même que pour les salariés cadres, mais avec un état de tension double !

Avec un taux de tension au travail de 45 %, le métier de CPE est le moins protégé... en causent les tensions contradictoires inhérentes à la nature du métier, mais aussi les pressions accrues issues de sa hiérarchie. A cela il faut ajouter que 50% des collègues exercent seuls en collège, confrontés au quotidien à l'urgence, la dégradation des conditions de travail et au manque de personnels de santé, social et de surveillance.

Et pourtant : suppressions de postes, atteintes aux droits, non-reconnaissance de notre expertise professionnelle et réorientation autoritaire de nos missions ont constitué, durant plus de 5 ans, le socle commun des décisions politiques qui heurtent notre métier.

Les résultats de cette étude confortent en tout point les analyses du SNES, il appelle la catégorie à s'en emparer et à en débattre collectivement, particulièrement à l'occasion des États généraux et de la rédaction des cahiers revendicatifs. Il maintiendra son exigence de création de postes pour doter d'un second poste de CPE tous les collèges accueillant plus de 500 élèves.

Hors-classe

La CAPA hors-classe s'est réunie le 27 avril 2012. Nous avons réaffirmé la nécessité d'un accès pour tous à la hors-classe et notre opposition à un accès au mérite. 14 collègues ont été promus cette année, tous étaient au 11^{ème} échelon et avaient un avis exceptionnel du chef d'établissement. 7 ont été notés exceptionnels par l'IPR et pour les 7 autres, très satisfaisant.

À une exception près, la totalité des promus avait une ancienneté au 11^{ème} échelon inférieure à trois ans et pour 10 d'entre eux, inférieure à un an. Les appréciations du «mérite» par les chefs d'établissement et les IPR pèsent lourdement sur la promotion, créant de nombreuses injustices. Nous sommes intervenus sur la situation de ceux qui, bien

classés les années précédentes, sont une fois de plus restés à la porte des promotions cette année. Nous défendons pour tous l'accès à la hors-classe avant le départ en retraite. Nous réclamons pour les CPE un contingent équivalent aux autres corps.



**Et n'oubliez pas :
Plan d'urgence
Rentrée 2012
Exprimez-vous !**

Rentrée 2012 et grande loi d'orientation prévue à l'automne : exprimez-vous !

PLAN D'URGENCE RENTRÉE 2012
Il faut que ça change !

La défaite de Sarkozy et l'alternance politique doivent maintenant se traduire par une véritable rupture dans la politique éducative. Le Ministre annonce vouloir agir au plus vite et proposer d'autres conditions de rentrée. Le SNES avec le SNEP et le SNUeP vous proposent de faire remonter vos besoins les plus urgents pour exercer pleinement votre métier et pour la réussite de vos élèves. Réunissez-vous, recensez les besoins urgents et les revendications nécessaires pour la rentrée 2012, répondez collectivement ou individuellement. Faites remonter vos contributions au SNES (départemental ou académique) : après une conférence de presse, nous déposerons solennellement au Recteur fin juin toutes ces demandes « du terrain ».

Dans un deuxième temps, à partir de la rentrée, des États généraux du Second degré seront organisés pour définir avec les personnels le contenu d'une nouvelle politique pour l'Éducation et le Second degré.

Nom - âge - sexe (facultatif) : _____

Établissement : _____

Discipline/fonction : _____

Ce que j'attends dans l'immédiat :

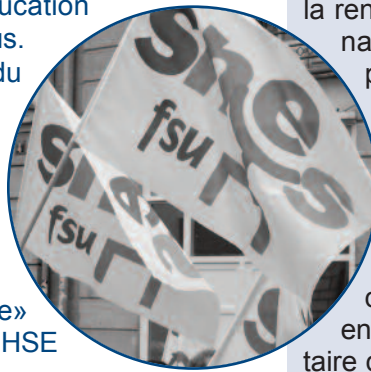
- pour le métier (formation, travail en équipe, évaluation...)

Ces contributions sont dans l'établissement et tre au S1 ou à envoyer au SNES départemental ou au SNES Bretagne s3re et à urgencere2012

Congrès national du SNES : les contributions pour la catégorie

Le congrès de Reims a été l'occasion pour le SNES de réaffirmer ses valeurs et son ambition pour l'école. Après 5 années de casse de service public, le SNES prendra toute sa place pour que l'éducation nationale soit considérée comme une richesse pour tous. Cela aura aussi été l'occasion d'améliorer les mandats du SNES qui concernent les CPE.

- ✓ Au delà de 250 élèves par CPE, nous demandons une augmentation de 30 points de NBI (nouvelle bonification indiciaire)
- ✓ Nous revendiquons une décharge de service pour les CPE nommés sur plusieurs établissements.
- ✓ Nous réclamons l'alignement des «heures à taux fixe» et la rémunération d'heures ponctuelles des CPE sur les HSE des enseignants.



Le changement : des moyens pour l'Education

Les groupes de travail « Moyens éducation » ont été réunis dans chaque département. Les créations et suppressions de poste pour la rentrée prochaine y ont été annoncées. Le constat est sans appel : face à un nombre d'élèves toujours plus important, aucun moyen supplémentaire pour les Vie Scolaire.

Les manques sont importants dans tous les départements : toujours des établissements sans CPE notamment dans le Finistère, on enlève des moyens pour en redonner à d'autres, en particulier dans les Côtes d'Armor et le Morbihan. Nous dénonçons également le silence du Rectorat face aux demandes toujours plus criantes des «gros» collèges (un seul CPE pour 700 élèves ou plus). A force de suppressions, la présence d'au moins un CPE n'est même plus assurée certains jours dans les lycées.

Toujours plus d'élèves et toujours moins de CPE. Le plan d'urgence doit prendre en compte la situation dégradée de la vie scolaire. Nous espérons que la création de la liste complémentaire du concours externe répondra en partie aux besoins. Il faut impérativement créer des postes de CPE, mais aussi d'ASEN, d'infirmière, d'AS...



Un service allégé pour les stagiaires

Le SNES réclame un allègement de service pour les stagiaires CPE dès la rentrée 2012. Pour éviter de pénaliser les établissements supports, nous avons proposé au Rectorat de positionner les stagiaires sur des BMP (blocs de moyens provisoires) à mi-temps. De plus, il faut s'attendre à un nombre de stagiaires plus important dans l'Académie, avec la mise en place de la liste complémentaire du concours externe. L'utilisation de ces BMP (environ une trentaine l'an dernier) permettra sans problème l'affectation de la totalité des stagiaires et évitera un blocage du mouvement intra-académique.

Les postes initialement réservés devront ainsi être réinjectés dans le mouvement intra 2012, avec pour conséquence une meilleure satisfaction des demandes de mutations pour les collègues.

TZR

A noter

Des réunions départementales «TZR» seront organisées après le 21 juin (*plus de précision dans le «spécial TZR» qui sortira prochainement*).

N'oubliez pas de nous adresser vos fiches de vœux pour le mouvement de juillet.

Calendrier mutation

CAPA : mercredi 20 juin
Révision d'affectation 28 juin

TZR et non titulaires entre le 11 et le 13 juillet

Dossier réalisé par Soizick Boscher et Pierre-Yves Moré - **Permanence le jeudi au S3**

Coupon d'adhésion
à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer à la section académique du SNES, qui reprendra contact avec vous pour finaliser votre adhésion.

NOM : PRÉNOM :

Adresse personnelle :

Code postal : Localité :

Téléphone : Mail :@.....

Catégorie : Discipline :

Nom de l'établissement :
.....

Contractuels

Réunion « contractuels » dans les sections départementales
Brest mercredi 13 juin 14h30
Saint brieuc 27 juin 14h30
Rennes 3 juillet 14h30

N'oubliez pas de nous adresser vos fiches de vœux pour le mouvement de juillet.

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
mail : s3ren@sn.es.edu - Site Internet :
www.rennes.sn.es.edu

Directrice de la publication : Christelle Camet
Réalisation / PAO : Pamela Deline - Imprimé par nos soins sur papier aux normes PEFC et FSC
Développement durable - CPPAP : 1115 S 05594